

# COMPTE ADMINISTRATIF

## 2018

## COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018

### Note synthétique

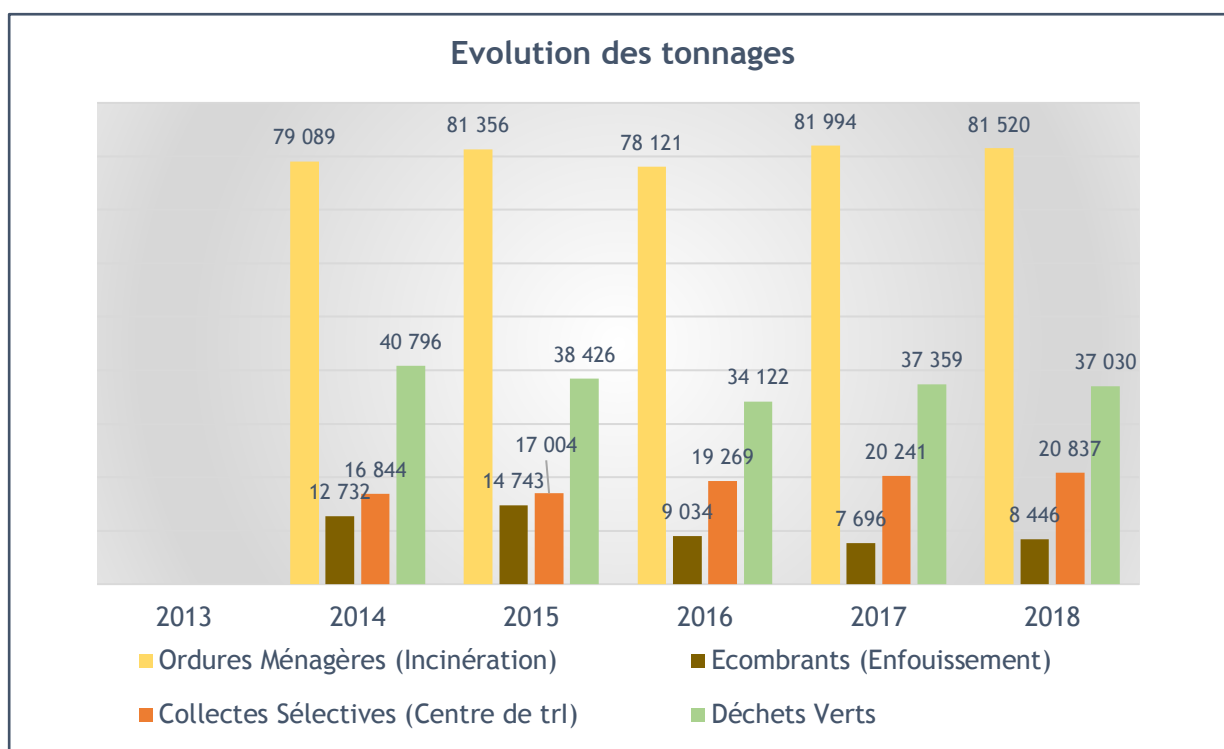
#### 1. Eléments de contexte.

La mise en œuvre de la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a modifié l'organisation territoriale de Valor Béarn. Cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composent désormais le Syndicat (neuf EPCI en 2016). Sans que les limites géographiques du syndicat n'aient évolué. Ces Etablissements sont les suivants :

- la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- le Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement Ordures Ménagères (SIECTOM) Coteaux Béarn Adour,
- la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- la communauté de Commune du Pays de Nay
- la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

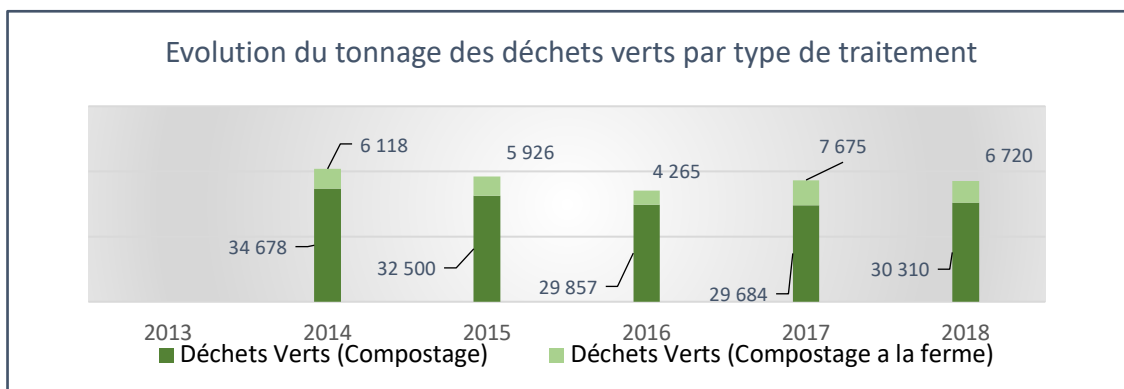
La population a progressé de + 1,9 % par rapport à 2017. Elle passe de 313 383 habitants en 2017 à 319 396 habitants en 2018.

Le gisement de déchets traités par nos installations (y compris les déchets extérieurs à notre périmètre) est resté stable par rapport à 2017 (+0,6%).



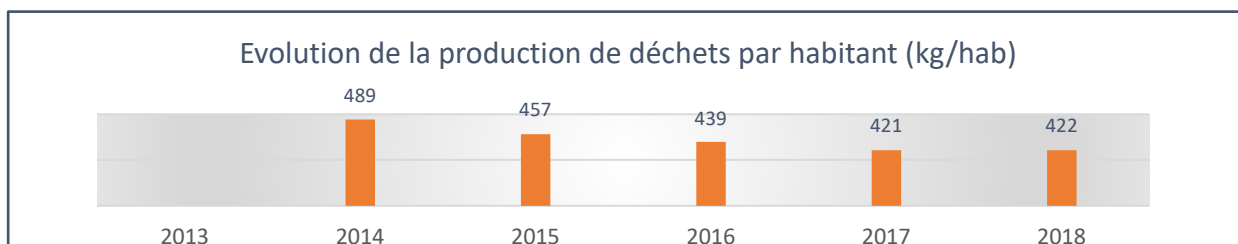
Les raisons principales sont les suivantes (par rapport à l'exercice 2017) :

- le tonnage des **Ordures Ménagères résiduelles (Omr)** traitées à l'Usine d'incinération de Lescar, est en légère diminution (-0,6%) essentiellement due à la baisse (-26%) des apports du SMTD 65 (indisponibilité de l'Usine). Cette baisse est contrebalancée par l'augmentation légère;
  - des OMr des collectivités de Valor Béarn (+0,9%),
  - des Déchets des Activités Economiques (+0,7%).
- le tonnage des déchets issus des **collectes sélectives**, traités au Centre de tri de Sévignacq, est en progression de **+3 %**  
 Cette variation s'explique comme l'année précédente, par la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri (« je trie tous mes emballages »). La valorisation (recyclage) de ces emballages en plastique remplace désormais leur incinération.  
 De plus, la simplification du geste de tri permet un « effet d'entraînement » ; les particuliers trient plus et mieux les déchets qu'ils avaient l'habitude de devoir séparer.
- le tonnage de **Déchets Verts** traité par les trois plates-formes de compostage (Lescar, Soumoulou et Serres-Castet) est hausse de **+2,1%** alors que celui composté « à ferme » est en baisse de **-12,4 %**. Globalement le tonnage de déchets verts traité est relativement stable **- 0,9%**



- Le tonnage de **déchets enfouis** à Précilhon subit une hausse de **+9%** (apports des déchets relatifs aux inondations du 1<sup>er</sup> semestre 2018).

Pour notre territoire, la production de déchets diminue pour s'établir à 422 kg/habitant alors qu'en 2017 elle était de 431 kg/habitant, soit une baisse de **-10kg/habitant**.



## 2. Eléments financiers

### 2.1. Budget de fonctionnement

#### 2.1.1. Les charges de fonctionnement

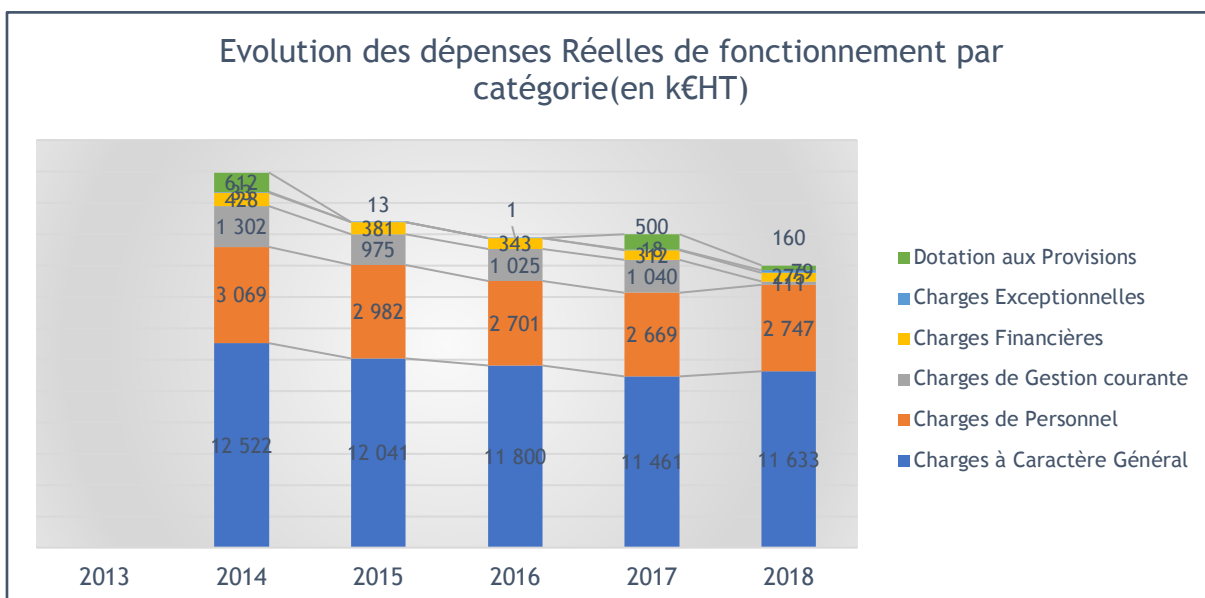
Il existe deux grandes familles de charges de fonctionnement :

- les charges réelles qui ont un impact sur la trésorerie (charges à caractère générale, charges de personnel, charge de gestion, charges financières et charges exceptionnelles),
- les charges d'amortissement qui permettent, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des matériels et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ces charges n'ont pas d'impact sur la trésorerie,

##### 2.1.1.1. Les charges réelles

Les **charges réelles** de fonctionnement s'établissent à **15 004 058€ HT**, soit un taux de consommation du Budget Primitif de 83% (les dépenses imprévues, 3,7 M€, inscrites au budget ont été peu consommées).

Ces charges réelles sont en recul de **-6 %** par rapport au CA 2017.



Cette baisse continue des charges réelles de fonctionnement traduit les effets d'une gestion rigoureuse (comptabilité analytique, rationalisation des commandes, suivi des budgets etc.).

Il faut également noter que la provision pour post exploitation du Centre d'enfouissement de Précilhon est de 160 k€ cette année (500 k€ en 2017 pour rattraper les années 2015 et 2016).

##### 2.1.1.2. Les charges d'amortissement

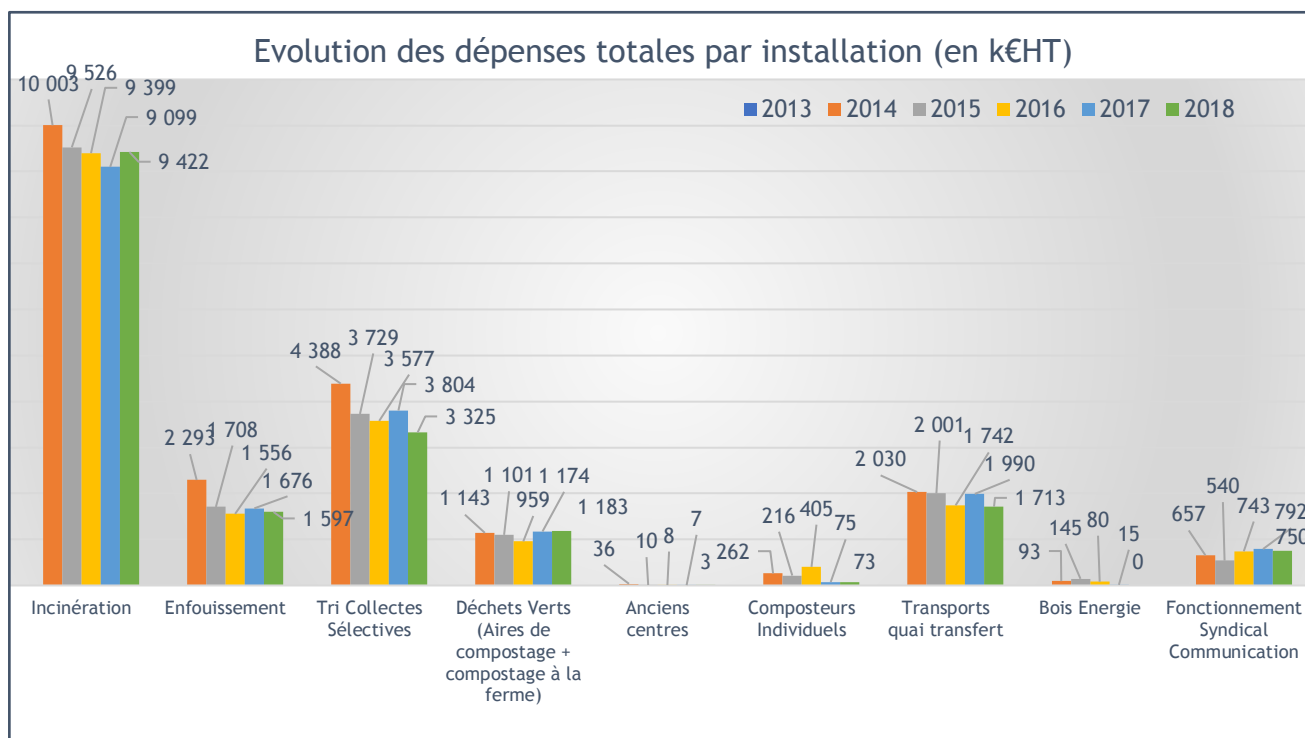
Elles correspondent à **3 062 417 € HT**. Elles sont en hausse par rapport à 2017 (2 632 501,24 €). Cette augmentation est principalement due à l'amortissement de la dernière partie des matériels du Centre de tri.

##### 2.1.1.3. Total des charges de fonctionnement (charges réelles et charges d'amortissement)

Le **total général des charges** pour l'exercice 2018 est de **18 066 476 €** soit une baisse de **-3%** (18 631 473 € HT en 2017).

Depuis 2014, la baisse des charges est de **-13,6%**.

### 2.1.1.4. Evolution des charges par installation



### 2.1.2. Les recettes de fonctionnement

Il existe également deux grandes familles de recettes de fonctionnement :

- les recettes réelles qui ont un impact sur la trésorerie (Produit des ventes de matériaux, (Contributions),
- les recettes d'amortissement qui permettent, chaque année, de constater forfaitairement la quote-part des subventions d'équipement. Ces recettes n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

#### 2.1.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles** de fonctionnement s'établissent à **17 845 886 € HT** soit un taux d'atteinte du Budget Primitif de 82 %.

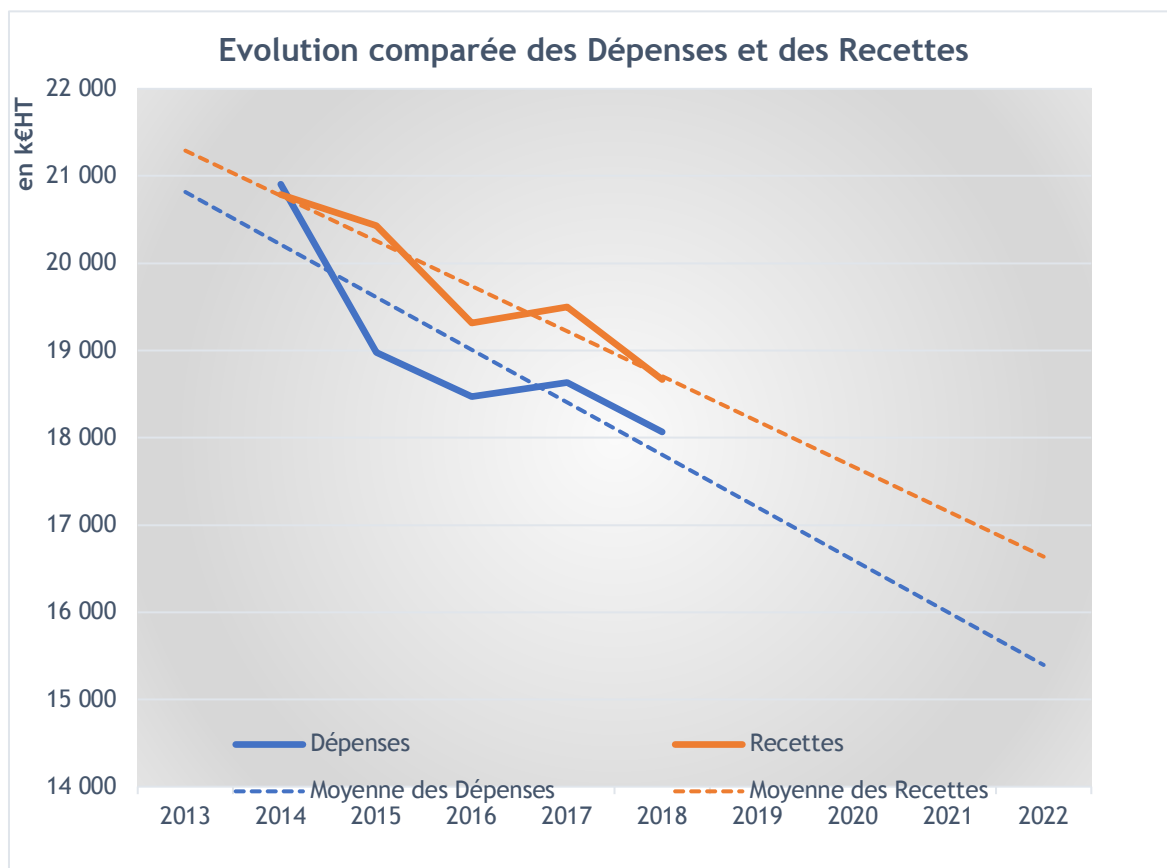
Ces recettes réelles sont en baisse -5 % par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique principalement par la baisse sensible des tonnages accueillis à l'Usine d'Incinération et principalement à la fin de l'encaissement des ventes de Papiers Cartons. Désormais, le produit de ces ventes est directement versé au EPCI de Valor Béarn.

#### 2.1.2.2. Les recettes d'amortissement

Elles représentent 821 426 € HT. Ce sont essentiellement la quote-part des subventions relatives à la construction du nouveau Centre de tri.

#### 2.1.2.3. Total des recettes (recettes réelles et recettes d'amortissement)

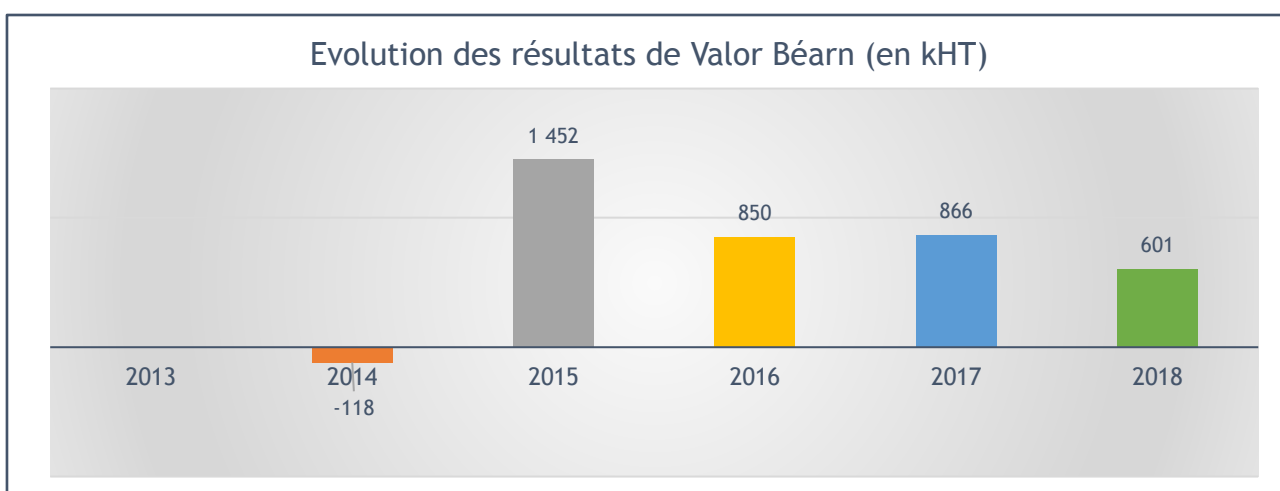
Le **total général des recettes** pour l'exercice 2017 est de **18 667 311 €** soit une diminution de -4 % par rapport au CA 2017.



#### 2.1.3. Le résultat de fonctionnement

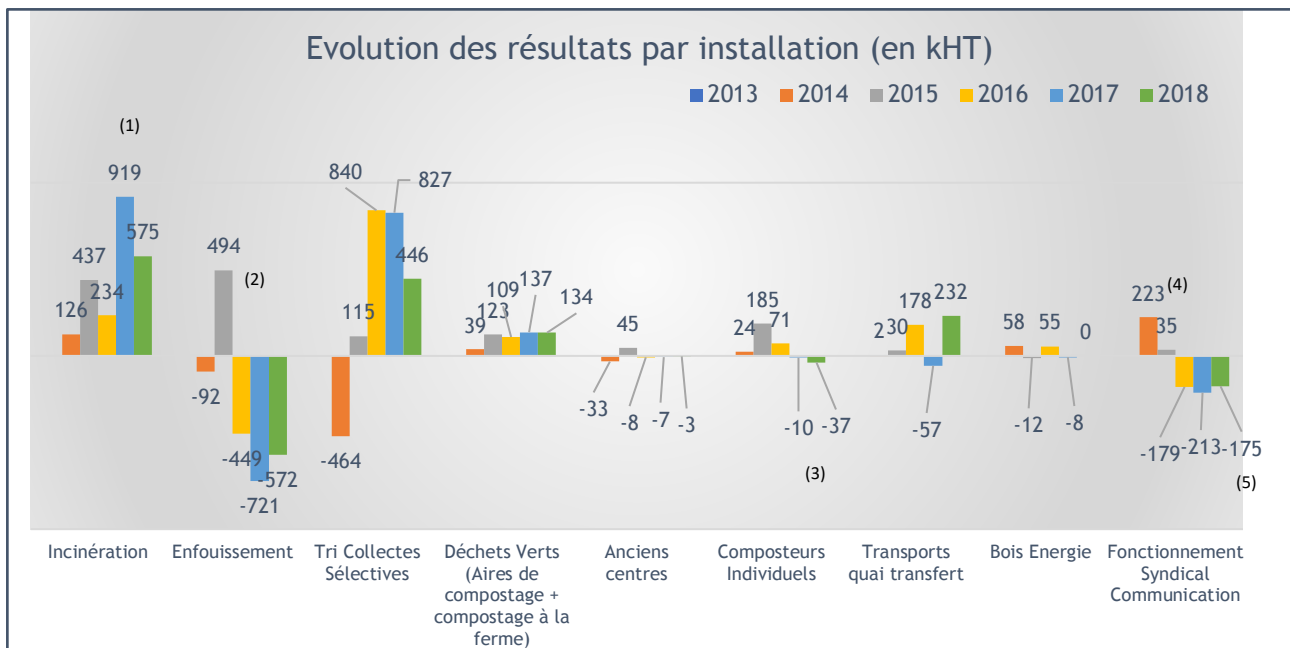
Le résultat de clôture **2018** (charges et recettes 2018) est de **600 836 €**.

A titre de comparaison, il était de **866 065 €** en **2017**.



Il convient d'ajouter à ce résultat le report des exercices antérieurs (002) pour un montant de 3 968 633,34 €.

Le résultat de l'exercice est donc de + **4 569 469,11 €**.



(1) Hausse importante du résultat due apports extérieurs (Bil Ta Garbi et SMTD65).

(2) Apport de 5 000 t de déchets supplémentaires de Beaucens.

(3) La facturation du mois de décembre sera encaissée sur l'exercice suivant

(4) Les subventions de l'ADEME de 300 k€HT pour la mise en place du Plan Local de Prévention se sont arrêtées fin 2014.

(5) Un agent en disponibilité à partir de juillet 2018

#### 2.1.4. Récapitulatif Fonctionnement 2018

• Charge de fonctionnement	18 066 476,15 €
• Recettes de fonctionnement	<u>18 667 311,92 €</u>
• Résultat de clôture (Recettes 2018-Charges 2018)	600 835,77 €
• Report des exercices antérieurs (002)	<u>3 968 633,34 €</u>
• <b>Résultat 2018</b>	<b>4 569 469,11 €</b>
○ pm Résultat 2017	3 968 633,34 €

## 2.2. Budget d'Investissement

### 2.2.1. Les charges d'investissement

Il existe les mêmes grandes familles de charges que pour le budget de fonctionnement :

- les charges réelles d'investissement ;
  - les charges d'acquisition ou de construction de l'année,
  - les restes à réaliser de l'année précédente (RAR). Ce sont les opérations commandées et non réalisées lors de l'exercice précédent,
  - charges de remboursement en capital des emprunts).
- les charges d'amortissement. Elles sont identiques aux recettes d'amortissement du budget de fonctionnement.

#### 2.2.1.1. Les charges réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements réalisés sont de 2 310 599 € répartis comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Dépenses d'acquisition ou de construction | 196 660 €   |
| • remboursement du capital des emprunts     | 2 113 939 € |

Pour l'exercice précédent, elles étaient de 2 464 078 € (407 911 € en dépenses d'acquisition set 2 056 167 € en remboursement de capital)

Les principales dépenses d'acquisition ou de construction de l'exercice ont été :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Centre de tri:                               | 50 208    |
| ○ dont mobilier aire pic nic                   | 6 686     |
| ○ dont modification presse à paquet            | 16 360    |
| ○ dont sécurisation passerelles                | 20 230    |
| • Aménagement ISDnD:                           | 97 813,95 |
| ○ dont pelle à chenille                        | 66 000    |
| ○ dont matériel d'analyse (eau)                | 16 700    |
| ○ dont entretien quai de transfert             | 11 900    |
| • Etudes Renouvellement DSP Usine Incinération | 21 681    |
| • Changement véhicule de service               | 12 998    |
| • Maitrise d'Œuvre nouveau siège social        | 7 757     |

Le remboursement en capital des emprunts s'est élevé à 2 113 939 € (2 056 167 € en 2017). Cette évolution est expliquée par le remboursement anticipé d'un emprunt pour un montant de 854 435 €.

#### 2.2.1.2. Les charges d'amortissement d'investissement

Elles sont identiques aux recettes d'amortissement de fonctionnement (cf 2.1.2.2) pour un montant de 821 426 € (amortissement des subventions d'équipement principalement pour le Centre de tri).

#### 2.2.1.3. Le total des charges d'investissement

C'est l'addition des charges réelles et des charges d'amortissement d'investissement.

**Les dépenses totales d'investissement** sont donc de **3 132 025 € (3 237 207 € en 2017)** soit une baisse de -3%.

### 2.2.2. Le Total des recettes d'investissement

Les recettes réelles sont de 70 000 € alors qu'elles étaient de 724 534€ en 2017. En effet la partie principale des subventions relatives à la construction du nouveau Centre de tri a été versée en 2016 et 2017. Seul un reliquat de ces subventions a été versé en 2018 (subventions pour le schéma directeur).

Les recettes d'amortissement sont de 3 062 418 € (2 632 501 € en 2017). La totalité des équipements du nouveau Centre de tri ont été incorporés en 2018.

Le total des recettes d'investissement s'établit à **3 132 418 € (3 357 035 € en 2017)** en raison de la baisse des recettes réelles.

### 2.2.3. Le résultat d'investissement

Le **résultat de clôture 2018** est de **393 €** contre 119 828,14 € en 2017.



Il convient d'ajouter à ce résultat le report des exercices antérieurs (001) pour un montant de 266 081 €. Le résultat de l'exercice est donc 266 474 €.

#### 2.2.4. Les Restes à Réaliser (RAR)

L'état des RAR est le suivant :

• Dépenses (travaux à réaliser) :	143 694,45 €
• Recettes (subventions à percevoir) :	<u>43 556,00 €</u>
• Solde des RAR :	- 100 138,42 €

#### 2.2.5. Récapitulatif Investissement 2018

• Charge d'Investissement	3 132 024,87 €
• Recettes d'Investissement	<u>3 132 418,31 €</u>
• Résultat de clôture	393,44 €
• Report des exercices antérieurs (001)	266 080,73 €
• Solde des RAR :	<u>-100 138,42 €</u>
• <b>Résultat 2017</b>	<b>166 335,75€</b>

### 3. Personnel

Les charges de personnel (2 747 032 €) sont en hausse de + 2,9 % par rapport à 2016 (2 668 990€). Le remplacement d'un agent pendant 8 mois sur le site de précilhon et la progression normale des carrières (GVT) sont responsables de cette évolution.

Les charges de personnel représentent 18 % des charges réelles en 2018 (18% en 2016).

L'effectif du Syndicat passe de 72 Equivalents Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2018 (67 en 2017).

### 4. Solde intermédiaire de Gestion

#### 4.1. Capacité d'autofinancement brute (CAF Brute)

Elle est calculée à partir des Recettes Réelles (hors Chapitres 77 & 78) retranchées des Dépenses Réelles (hors Chapitres 67 & 68).

Pour 2018, la CAF brute est de 3 071 869 €. En 2017, elle était 3 091 308 €

#### 4.2. Capacité d'autofinancement nette (CAF Nette)

Elle est calculée à partir de la CAF Brute, à laquelle on retranche le remboursement en capital des emprunts.

Pour 2018, la CAF nette est de 957 930 €. En 2017, elle était de 1 035 141 €.

Elle reste stable malgré le remboursement anticipé d'un emprunt d'environ 1 M€.

### 5. Endettement

#### 5.1. Encours

L'encours de la dette est de 8 756 319 € au 31 décembre 2018, alors qu'il était de 10 836 301 € au 31 décembre 2017.

La diminution de l'encours s'explique par le vieillissement de la dette (remboursement normal du capital) et le remboursement anticipé d'un emprunt pour 854 435 €

Le Syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2014.

#### 5.2. Capacité de Désendettement

La capacité de désendettement (capital restant dû/CAF brute) est de 2,85 années. Elle était de 3,61 années en 2017.

### Encours & annuités de la dette

